

Sommaire :

*Protection Sociale Complémentaire,
Lignes Directrices de Gestion,
Organigramme du syndicat, Services (Educations,
Ehpad RPA), CAP,
Grilles indiciaires,
Kenavo Jean-Louis*

Les vœux de la CGT Brest métropole 2024 :

Bonne année à vous, à vos familles, ainsi qu'à vos proches !

Que 2024 soit une année de luttes et de réussites sociales, avec une CGT à l'offensive, conquérante et victorieuse ! Et il faudra être combattifs car le nouveau gouvernement que MACRON nous impose est un bras d'honneur au mouvement social et en particulier à la CGT.

2024 doit aussi être l'année de la lutte pour la paix, tant en Ukraine, qu'à Gaza ou partout dans le monde.

En cette année 2024 un grand dossier va être au cœur de l'actualité à Brest métropole : Protection Sociale et la protection complémentaire. Nous y reviendrons dans ce journal.

2023 fut intense nationalement avec les différentes lois de saccage social imposées à coup de 49.3 : casse des retraites et de l'assurance chômage, loi immigration, etc. La CGT s'est battue.

Localement, et en plus des sujets qui sont développés dans ce journal, nous avons eu à faire face aux conséquences des émeutes et de la tempête Ciaran. Ces deux plaies sont loin d'être cicatrisées. Ces deux exemples ont une fois de plus montré l'importance du service public local. On sait répondre présents quand il le faut ! Malgré une gestion de crise parfois bien en-dessous de ce que l'on est en droit d'attendre de nos collectivités.

L'année 2023 fut aussi pour la CGT très riche avec deux congrès qui se sont tenus : celui de la confédération et celui de notre fédération. Le syndicat CGT de Brest métropole a participé à ces deux moments forts.



Sébastien AUTRET, Secrétaire Général

La Protection Sociale Complémentaire : un combat syndical 2024 !

La participation financière des employeurs au financement de la PSC deviendra obligatoire.

Une participation financière « mutuelle » qui serait de 50 % à minima du montant de référence fixé à 35 € par le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 de la couverture complémentaire au titre de la santé. Effective au plus tard 1^{er} janvier 2026 pour la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière.

Des dispositifs financiers « 20% d'un du montant de référence fixé à 30 € montant fixé par décret » pourraient aussi être construits au titre de la prise en charge de la prévoyance. « 1^{er} janvier 2025 »

Un accord majoritaire (article 8 quater Loi n°83-64) peut prévoir la souscription d'un contrat collectif santé, avec participation mais aussi adhésion obligatoire

Pour la CGT défendra la labélisation pourquoi : la labélisation comme seul rempart à la solidarité.

La spécificité de la fonction publique territoriale trouve ses origines dans le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17/02/2021 relative à la PSC confirme dans son article 2 le maintien de la labélisation pour les contrats santé et prévoyance, confirmé par le rapport du Président de la République, le même jour.

Liberté de choix de l'agent tant sur la mutuelle diffuseuse que le niveau de garantie.

Portabilité des garanties si changement de collectivité

Possibilité de garder la même garantie au cas de changement de collectivité ou de départ à la retraite

Possibilité de garder la garantie existante « famille »

Pour la prévoyance, il se profile que 9 centres de gestions prennent la main dont le CDG 29



La Sécu, toujours une idée neuve !

Comité Technique du 23 01 24 : La CGT met les choses au clair !

Intervention de la CGT :

« **Revenons sur les actions marquantes des LDG 2021-2023** (Lignes Directrices de Gestion) :

Mise en œuvre du RIFSEEP au 1er janvier 2022

La CGT se félicite d'avoir obtenu :

Augmentation de IFSE : 45 euros fixe pour l'ensemble du personnel et de

55 euros pour les agents n'ayant pas de suggestions particulières

L'équité entre agent de même catégorie

Aucune ponction sur le régime indemnitaire en cas d'absentéisme

Lissage des « primes de sujétions » mensuellement liées au poste

CIA prime au mérite et selon évaluation annuelle au plus bas possible « 1 euro » verser 1 fois par an

Maintien des primes de juin et novembre dans l'IFSE

Par contre la CGT déplore que le complément du régime indemnitaire obtenu en 2012 par la mobilisation des agents à l'appel de la CGT soit mis dans IFSE santé versée en mars alors que la CGT demandait que celle-ci soit versée dans l'IFSE mensuellement. Car La participation financière des employeurs au financement de la PSC deviendra obligatoire pour :

Des dispositifs financiers « 50% d'un du montant de référence fixé à 30 € montant fixé par décret » pourraient aussi être construits au titre de la prise en charge de la prévoyance au « 1er janvier 2025 »

Une participation financière « mutuelle » qui serait de 50 % à minima du montant de référence fixé à 35 € par le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 de la couverture complémentaire au titre de la santé. Au plus tard 1er janvier 2026 pour la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière.

La CGT demande l'augmentation de l'IFSE cette année, et l'ouverture du dossier sur la participation de l'employeur Protection Sociale et la Protection Sociale Complémentaire dans les plus brefs délais. Cela aura pour conséquence de renforcer l'attractivité de la collectivité envers les nouveaux postulants et de pallier au manque de candidatures pour notre collectivité.

Passage aux 1607 heures au 1er janvier 2022

Au sujet du passage aux 1607h, la CGT note le maintien des jours d'ancienneté, des ATT actuels (ex : 1 vendredi de récup' sur 2), que plusieurs secteurs d'activités ont obtenu des dérogations « mais la CGT estime que la collectivité aurai pu généraliser ces dérogations à l'ensemble du personnel ». Par contre la CGT persiste à considérer qu'augmenter le temps de travail est une régression sociale et souhaite engager des négociations pour le passage aux 32 heures avant la fin du mandat municipal de 2026

Adoption d'un nouveau cadre de télétravail

Pour la CGT, des avancées positives sont à acter.

A savoir la possibilité de poser des demi-journées de

télétravail, sans qu'elles soient décomptées en journées complètes et le déploiement du matériel adapté.

La CGT demande une compensation financière pour l'ensemble des agents télétravaillant selon le décret en vigueur.

Adoption du Plan de Mobilité Employeur (PDME) :

La CGT demande que l'information soit transmise dans les services peut-être via le service COM « Affichettes, dépliant, intranet... »

Accord sur l'exercice des droits syndicaux, suite aux élections professionnelles de décembre 2022

La CGT se félicite que la collectivité ai pris en compte notre demande d'augmenter la participation pour les frais d'affranchissement du courrier externe, à hauteur de 500€ par an par organisation syndicale au lieu des 300 euros auparavant.

Par contre nous déplorons le choix de la collectivité d'avoir réduit le nombre de représentants du personnel de 15 sièges à 12 sièges en instance et aussi la collectivité n'était pas dans l'obligation de s'opposer au doublement des suppléants au F3SCT.

En ce qui concerne 2024, 2025 et 2026 :

Valoriser et accompagner les parcours professionnels :

Nous demandons l'élaboration d'un document unique ou figureraient : l'évaluation, la notation, l'avancement de grade, le placement éventuel de l'agent sur toutes listes d'aptitude dans le cadre de la promotion interne selon les conditions statutaires.

Prévenir l'usure professionnelle : la CGT propose de notifier sur la fiche d'évaluation l'état du suivi des visites périodiques pour assurer la surveillance médicale des agentes et agents et de remonter les dysfonctionnements au service PAC.

Promouvoir l'égalité au travail et la diversité dans l'emploi : la CGT propose que pour la remise de la médaille du travail que soit compter une année complète en quotité de temps de travail pour les agents, agentes lors de temps partiel subi ou volontaire.

Nous demandons aussi que l'IFSE soit identique pour la filière administrative « moins avantageuse pour les agents » et la filière technique

Conforter le dialogue social : nous demandons que les délégués syndicaux puissent être libérés, surtout quand les responsables connaissent le planning des réunions 1 an à l'avance. « Arrêter de positionner leur nom sur le planning de leur service les jours connus d'absence »

Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours : la CGT revendique que les ratios soient à 100% et valide les propositions de la collectivité.

Concernant les avancements de grade, le rapprochement de la tenue des campagnes d'entretien annuel et d'avancement de grade.

Concernant la promotion interne, la mise en place d'une phase de jury, permettant aux agentes et agents de présenter oralement leur candidature. La CGT demande que les organisations syndicales fassent parties du jury. »

Démocratie Syndicale : le nouvel organigramme



L'ensemble des membres de la Commission Exécutive (organe dirigeant du syndicat) ont été élu-es lors de l'assemblée générale annuelle et statutaire du 16 janvier 2024 à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Commission Exécutive est composée de membres représentant la diversité des métiers et services de notre collectivité.

Sont représentées également les collectivités territoriales suivantes :

PLOUZANE / GUIPAVAS / LE RELECQ-KERHUON / GUILERS, la section « RETRAITÉS » qui sera représentée par 9 militant.es.

La Commission Exécutive s'organise autour de 3 sections : Technique, Education enfance et Tertiaire.

Bureau Syndical

Secrétaire Général	Sébastien AUTRET
Secrétaire Général Adjoint	Romaric LEDUC
Responsable à la politique financière	Aline PELLENEC
Responsable à la politique financière	Pascal STEPHAN
Membres	
Cyrille BARTHES	Didier BENARDEAU
Laëtitia DIZET	Mickaël FOURRE
Stéphanie GOURVES	Isabelle LEAUSTIC
Jonathan LE COADOU	Elsa LE JEUNE
Jean - Patrick LE MERCIER	Yann MEVEL
Véronique MORVAN	Husan MOUINOUDINE
Yann PRIOUL	

de la CGT Brest métropole 2024

CGT COMMISSION EXECUTIVE 2024 CGT

1	ANTONOFF Youri	VOIRIE REGIE
2	AUTRET Sébastien	DRH – RELATIONS SOCIALES
3	BARTHES Cyrille	EHPAD KERLEVEVEZ
4	BENARDEAU Didier	DRH – RELATIONS SOCIALES
5	BIZIEN Guillaume	ESPACES VERTS
6	BLONDÉ Corentin	CCAS FOYER DU PORT
7	BRAMOUILLE Véronique	MÉDIATHÈQUES
8	BRANELLEC Malika	CCAS
9	BREUGNOT Nicole	EDUCATIONS
10	CRASSIN Céline	MAIRIE BELLEVUE
11	DIZET Laëtitia	DRH – RELATIONS SOCIALES
12	GOUGEON Romuald	SPORT
13	FOURRÉ Mickaël	EDUCATIONS
14	GOURMELON Fabienne	EDUCATIONS
15	GOURVES Stéphanie	EDUCATIONS
16	LAMANDÉ Claudine	DPL - REPROGRAPHIE
17	LEAUSTIC Isabelle	EDUCATIONS
18	LE COADOU Jonathan	MEDIATION
19	LEDUC Romaric	EDUCATIONS
20	LE GARS Solenn	EDUCATIONS
21	LE GOFF Michel	PROPRETE
22	LE JEUNE Elsa	MUSEE
23	LE MATELOT Marie-Noëlle	EDUCATIONS
24	LE MERCIER Jean-Patrick	ESPACES VERTS
25	MAREC Adélaïde	EDUCATIONS
26	MAREC Sandrine	DYNAMIQUE URBAINES
27	MEVEL Aline	EDUCATIONS
28	MEVEL Yann	EDUCATIONS
29	MORVAN Véronique	EDUCATIONS
30	MOUINOUDINE Husan	EDUCATIONS
31	PELLENNEC Aline	DRH-RELATIONS SOCIALES
32	PRIOUL Yann	PROPRETE
33	QUINTANA Jonathan	EDUCATIONS
34	REVEL Samuel	VOIRIE REGIE – SIGNALISATION
35	RIVOALAN Erwan	MÉDIATHÈQUES
36	SIHOAN Nathalie	HDV ETAT CIVIL
37	STEPHAN Pascal	COLLECTE DES DECHETS
38	TREGUER Hervé	DPL – Service Véhicules et Engins
39	TRUPEL Marylise	HDV Etat civil
40	RAULT Philomène	VILLE DE PLOUZANÉ
41	TRICOT Natacha	VILLE DE PLOUZANÉ
42	POULLAOUEC Frédéric	VILLE DE GUILERS
43	GOUBIN Valérie	VILLE DE LE RELECQ KERHUON
44	JEGOU Katell	VILLE DE LE RELECQ KERHUON
45	MORVAN Emmanuelle	VILLE DE GUIPAVAS
46	BERLIVET Paul	Retraité
47	COADOU Bernard	Retraité
48	EVENNOU Philippe	Retraité
49	GUEGUENOU Gérard	Retraité
50	KERAMPRAN Jacques	Retraité
51	OLLIVIER Maria	Retraitée
52	PIBOULEAU Marc	Retraité
53	PIBOULEAU Michel	Retraité
54	PICHON François	Retraité

**Une année où le mot d'ordre de la Direction est « REORGANISATION ».
Pour la CGT, il s'agit là plutôt de « DESORGANISATION ».**

Moins de recrutements d'agents diplômés, contrats précaires, des conditions de travail qui se dégradent de plus en plus.

La tempête Ciaran et les émeutes ont bon dos : la réunionite a battu des records pendant que les agents étaient sur le terrain à gérer l'urgence.

L'Éducation : une vitrine pour la ville de Brest. L'envers du décor est tout autre !

Le travail en mode dégradé devient la norme.

Malgré ce climat chaotique, les agents des écoles et des crèches sont unis et solidaires, revendicatifs.



Direction Educations

La section forte de ses 15 membres, va à la rencontre des agents des écoles, des crèches et des haltes tous les mois ; et nouveauté de cette année, dans les accueils de loisirs durant les vacances scolaires. La section CGT Educations remonte rapidement les difficultés matérielles et morales. Les réponses parfois de la direction se font attendre mais la CGT ne lâche rien ! Relance téléphonique, courrier parfois jusqu'à la vice-présidente de Brest Métropole.

Du changement en 2024, des piliers de la section ont été plus ou moins épargnés par la réforme des retraites : Michel, Maria et Claude voguent vers de nouveaux projets. Un grand merci les camarades !

La relève se peaufine : Solenn, Fabienne à la section et Mick au bureau Educations. Adélaïde arrivera bientôt.

Une avancée au niveau national, les auxiliaires de puériculture sont passés en catégorie B, une ouverture pour les élections professionnelles.

Des agents des écoles et des crèches toujours mobilisés pour revendiquer, de plus en plus nombreux à se syndiqués.

Ensemble on est plus fort !

Ehpad, RPA : DANGER IMMINENT (alerte de Cyrille BARTHES)



« La pérennité des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Louise Le Roux et Antoine Salaün est remise en question en raison de déficits structurels récurrents et de l'impossibilité dans ce contexte de bénéficier de financements de l'agence régionale de santé de Bretagne (ARS) et du conseil départemental du Finistère pour un projet de réhabilitation « appel d'offre par la SEMPI, propriétaire du bâtiment, de 11,5 millions d'euros TTC. » dixit la Collectivité.

Face à ce constat, le conseil d'administration du CCAS a adopté le 22 juin une série de mesures pour la refonte en profondeur des équipements. La gestion sera confiée à des acteurs à but non-lucratif « Association »

A savoir : nouvelle offre intergénérationnelle, une offre complémentaire de résidence autonomie municipale (d'une capacité envisagée de 60 places) dans le bâtiment Louise Le Roux, une offre de crèche municipale dans le bâtiment Louise Le Roux (d'une capacité envisagée de 60 places), par le déplacement de la crèche municipale de Recouvrance, une offre de logements pour les jeunes.

En parallèle, l'EHPAD de Kerlevenez, situé à Bellevue, sera conforté comme pôle médico-social, en développant l'offre actuelle d'accueil de publics spécifiques (personnes souffrant de troubles cognitifs), inscrivant cet établissement dans une logique accrue d'accompagnement des parcours de vie du 4ème âge. La collectivité entend ne laisser aucun agent présent au sein des établissements Louise Le Roux et Antoine Salaün sans solution face à cette transition. Pour ce faire, un accompagnement est mis en oeuvre vis-à-vis des personnels travaillant dans ces deux résidences, afin qu'ils disposent de solutions correspondant à leurs compétences ou souhaits d'évolution professionnelle.

Alors que la grande loi autonomie ne fait pas partie des projets du gouvernement, un pas est fait sur le chemin de la simplification du financement des Ehpad. Actuellement, les conseils départementaux financent le forfait dépendance, les agences régionales de santé le forfait soins. Les acteurs demandent depuis des années la fusion des deux, sous l'égide des ARS.

Le PLFSS valide cette demande, mais seulement sur la base du volontariat des départements. Ceux qui le souhaitent auront l'année 2024 pour se décider et délibérer, avant une mise en œuvre en 2025. Un « transfert de recette » avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) devra alors être mis en place. « L'objectif est de simplifier la gouvernance et de redonner des marges de manœuvre en termes financiers aux départements qui s'inscriront dans cette démarche car ces dépenses sont très dynamiques », précise le ministère des Solidarités. Un combat à mener !

La Commission Administrative Paritaire (CAP)

Instance dont l'existence n'a parfois que le nom. Malgré tout, les délégués CGT restent à pied d'œuvre et maintiennent le rapport de force.

La CAP c'est avant tout un accompagnement au quotidien, du soutien auprès des collègues et ce dans toutes situations conflictuelles ou difficiles qu'ils peuvent rencontrer :

Pour le suivi des dossiers en comité médical : dans ces situations, il est difficile d'y voir clair seul.

Lors d'éventuelles sanctions disciplinaires : un nouveau service dédié cette année : les conseils de discipline se font plus nombreux.

Bien heureusement, des situations peuvent s'améliorer sans que cela passe par un entretien disciplinaire. Parfois un simple appel ou un courrier venant du syndicat changeant la donne.

Alors, surtout n'hésitez pas à appeler ou passer, les délégués CGT sont là !

Concernant les avancements de grades 2023 :

Du temps pour les évaluations annuelles mais pas pour les avancements de grades. Des agents très bons en début d'année et beaucoup moins lors du pseudo entretien pour le grade.

Calendrier très serré : les listes des agents proposables qui arrivent en juillet quand tout le monde part en congés.

Réunions tripartites pour tenter de repêcher les collègues dès la première semaine de septembre avec forcément très peu de temps pour que les agents puissent nous contacter ou inversement afin d'avoir tous les éléments.

Pour la promotion interne, un calendrier prévisionnel mais pas plus ! C'est la CGT qui a relancé pour obtenir une rencontre. La faute à CIARAN apparemment...

Bref, le temps nous a vraiment manqué mais cela ne nous a pas empêché de garder le cap et enchaîné les tripartites.

En répétant encore et toujours : chaque agent a vocation à occuper tous les grades de son cadre d'emploi telle qu'elle est définie par le statut et non en fonction de critères « maison ».

ARRET DES RATIOS !

Nous redemandons la mise en place d'une grille unique d'évaluation et que cela soit fait pendant l'entretien annuel, à cela la DRH nous répond : oui, c'est vrai que ce serait plus logique !!!

Pour 2024, nous sommes prêts à de nouveau occuper l'espace. Les dossiers sont bien gardés, nous veillerons à ce que les agents non proposés en 2023 le soient cette année !

Perspectives 2024/2026 : proposition de l'exécutif : une expérimentation : le rapprochement de la tenue des campagnes d'entretien annuel et d'avancement de grade ! Vers un document unique ? une revendication CGT !

Pour la promotion interne : possibilité pour les agents de présenter oralement leur candidature : une avancée certaine.

AFFAIRES A SUIVRE !



VALEUR du POINT :		4,92278	euros	1-janv-24			SMIC mensuel	1 766,92 €	
PREMIER GRADE C1									
Tous les "Adjoint" : Administratif, Technique, du Patrimoine, d'Animation, ATPEE, Agent Social, Auxiliaires de soins territoriaux, Sapeurs pompiers, les Opérateur des APS et les Gardiens									
Echelons	Durée UNIQUE	Indices Majorés	Salaires Brut	CNRACL 11,10%	(1) Indemnité Différ.	(2) CSG 9,20%	RDS 0,50%	(3) Contribution Solidar. 1 %	Salaire NET
1	1 an	366	1801,74	199,99	0,00	162,66	8,85	supprimé	1430,03
2	1 an	367	1806,66	200,54	0,00	163,30	8,88	supprimé	1433,94
3	1 an	368	1811,58	201,09	0,00	163,75	8,90	supprimé	1437,85
4	1 an	369	1816,51	201,63	0,00	164,19	8,92	supprimé	1441,76
5	1 an	370	1821,43	202,18	0,00	164,64	8,95	supprimé	1445,66
6	1 an	371	1826,35	202,73	0,00	165,08	8,97	supprimé	1449,57
7	3 ans	372	1831,27	203,27	0,00	165,53	9,00	supprimé	1453,48
8	3 ans	373	1836,20	203,82	0,00	165,97	9,02	supprimé	1457,39
9	3 ans	376	1850,97	205,46	0,00	167,31	9,09	supprimé	1469,11
10	4 ans	377	1855,89	206,00	0,00	167,75	9,12	supprimé	1473,01
11		387	1905,12	211,47	0,00	172,20	9,36	supprimé	1512,09
DEUXIEME GRADE C2									
Tous les "Adjoint PAL 2°ci" : Administratif, Technique, du Patrimoine, d'Animation, ATPEE, Agent Social, ATSEM, Auxiliaire de soins, et les Opérateur qualifié des APS, Caporaux pompiers, Garde Champêtre Chef et les Brigadiers									
Echelons	Durée UNIQUE	Indices Majorés	Salaires Brut	CNRACL 11,10%	(1) Indemnité Différ.	(2) CSG 9,20%	RDS 0,50%	(3) Contribution Solidar. 1 %	Salaire NET
1	1 an	367	1806,66	200,54	0,00	163,30	8,88	supprimé	1433,94
2	1 an	369	1816,51	201,63	0,00	164,19	8,92	supprimé	1441,76
3	1 an	370	1821,43	202,18	0,00	164,64	8,95	supprimé	1445,66
4	1 an	373	1836,20	203,82	0,00	165,97	9,02	supprimé	1457,39
5	1 an	374	1841,12	204,36	0,00	166,42	9,04	supprimé	1461,29
6	1 an	376	1850,97	205,46	0,00	167,31	9,09	supprimé	1469,11
7	2 ans	377	1855,89	206,00	0,00	167,75	9,12	supprimé	1473,01
8	2 ans	385	1895,27	210,38	0,00	171,31	9,31	supprimé	1504,27
9	3 ans	397	1954,34	216,93	0,00	176,65	9,60	supprimé	1551,16
10	3 ans	409	2013,42	223,49	0,00	181,99	9,89	supprimé	1598,04
11	4 ans	417	2052,80	227,86	0,00	185,55	10,08	supprimé	1629,30
12		425	2092,18	232,23	0,00	189,11	10,28	supprimé	1660,56
TROISIEME GRADE C3									
Tous les "Adjoint PAL 1°ci" : Administratif, Technique, du Patrimoine, d'Animation, ATPEE, Agent Social, ATSEM, Auxiliaire de soins, les Opérateur Principal, APS, Caporaux chefs pompiers, Garde Champêtre Chef Principaux et les Brigadiers Chefs Principaux									
Echelons	Durée UNIQUE	Indices Majorés	Salaires Brut	CNRACL 11,10%	(1) Indemnité Différ.	(2) CSG 9,20%	RDS 0,50%	(3) Contribution Solidar. 1 %	Salaire NET
1	1 an	373	1836,20	203,82	0,00	165,97	9,02	supprimé	1457,39
2	1 an	375	1846,04	204,91	0,00	166,86	9,07	supprimé	1465,20
3	2 ans	376	1850,97	205,46	0,00	167,31	9,09	supprimé	1469,11
4	2 ans	385	1895,27	210,38	0,00	171,31	9,31	supprimé	1504,27
5	2 ans	398	1959,27	217,48	0,00	177,10	9,62	supprimé	1555,07
6	2 ans	408	2008,49	222,94	0,00	181,55	9,87	supprimé	1594,14
7	3 ans	420	2067,57	229,50	0,00	186,89	10,16	supprimé	1641,02
8	3 ans	435	2141,41	237,70	0,00	193,56	10,52	supprimé	1699,63
9	3 ans	455	2239,87	248,63	0,00	202,46	11,00	supprimé	1777,78
10		478	2353,09	261,19	0,00	212,70	11,56	supprimé	1867,64
C2+ Agent de Maîtrise ech 325									
Echelons	Durée UNIQUE	Indices Majorés	Salaires Brut	CNRACL 11,10%	(1) Indemnité Différ.	(2) CSG 9,20%	RDS 0,50%	(3) Contribution Solidar. 1 %	Salaire NET
1	1 ans	369	1816,51	201,63	0,00	164,19	8,92	supprimé	1441,76
2	1 ans	370	1821,43	202,18	0,00	164,64	8,95	supprimé	1445,66
3	1 ans	371	1826,35	202,73	0,00	165,08	8,97	supprimé	1449,57
4	2 ans	373	1836,20	203,82	0,00	165,97	9,02	supprimé	1457,39
5	2 ans	375	1846,04	204,91	0,00	166,86	9,07	supprimé	1465,20
6	2 ans	377	1855,89	206,00	0,00	167,75	9,12	supprimé	1473,01
7	2 ans	390	1919,88	213,11	0,00	173,54	9,43	supprimé	1523,81
8	2 ans	399	1964,19	218,03	0,00	177,54	9,65	supprimé	1558,97
9	2 ans	412	2028,19	225,13	0,00	183,33	9,96	supprimé	1609,77
10	3 ans	421	2072,49	230,05	0,00	187,33	10,18	supprimé	1644,93
11	3 ans	435	2141,41	237,70	0,00	193,56	10,52	supprimé	1699,63
12	3 ans	455	2239,87	248,63	0,00	202,46	11,00	supprimé	1777,78
13		481	2367,86	262,83	0,00	214,03	11,63	supprimé	1879,36

C3+ Agent de Maîtrise Principal, Brigadier Chef Principaux et Adjudant spp ech 325									
Echelons	Durée	Indices	Salaires	CNRACL	(1) Indemnité	(2) CSG	RDS	(3) Contribution	Salaires
	UNIQUE	Majorés	Brut	11,10%	Différ.	9,20%	0,50%	Solidar. 1 %	NET
1	1 an	373	1836,20	203,82	0,00	165,97	9,02	supprimé	1457,39
2	1 an	376	1850,97	205,46	0,00	167,31	9,09	supprimé	1469,11
3	2 ans	378	1860,81	206,55	0,00	168,20	9,14	supprimé	1476,92
4	2 ans	397	1954,34	216,93	0,00	176,65	9,60	supprimé	1551,16
5	2 ans	414	2038,03	226,22	0,00	184,22	10,01	supprimé	1617,58
6	2 ans	429	2111,87	234,42	0,00	190,89	10,37	supprimé	1676,19
7	3 ans	440	2166,02	240,43	0,00	195,79	10,64	supprimé	1719,17
8	3 ans	456	2244,79	249,17	0,00	202,91	11,03	supprimé	1781,68
9	4 ans	482	2372,78	263,38	0,00	214,48	11,66	supprimé	1883,27
10		508	2500,77	277,59	0,00	226,04	12,29	supprimé	1984,86



VALEUR du POINT :		4,92278045 €	1-janv-24				SMIC mensuel	1 766,92 €	
PREMIER GRADE B1									
<i>Animateur, Assistant de Conservation du Pat et des Bibl, Assistant d'Enseignement Artistique, Chef de Service de Police, Educ des APS, Lieutenant SP professionnels de 2ème cl, Moniteur Éducateur et intervenants familial, Rédacteur, Technicien.</i>									
Échelons	Durée	Indices	Salaires	CNRACL	(1) Indemnité	(2) CSG	RDS	(3)Contribution	Salaire
	UNIQUE	Majorés	Brut	11,10%	Différ.	9,20%	0,50%	Solidar. 1 %	NET
1	1 ans	373	1836,20	203,82	0,00	165,97	9,02	supprimé	1457,39
2	1 ans	374	1841,12	204,36	0,00	166,42	9,04	supprimé	1461,29
3	1 ans	375	1846,04	204,91	0,00	166,86	9,07	supprimé	1465,20
4	1 ans	376	1850,97	205,46	0,00	167,31	9,09	supprimé	1469,11
5	2 ans	377	1855,89	206,00	0,00	167,75	9,12	supprimé	1473,01
6	2 ans	386	1900,19	210,92	0,00	171,76	9,33	supprimé	1508,18
7	2 ans	401	1974,03	219,12	0,00	176,43	9,70	supprimé	1566,79
8	3 ans	420	2067,57	229,50	0,00	186,89	10,16	supprimé	1641,02
9	3 ans	436	2146,33	238,24	0,00	194,01	10,54	supprimé	1703,54
10	3 ans	446	2195,56	243,71	0,00	198,46	10,79	supprimé	1742,61
11	3 ans	462	2274,32	252,45	0,00	205,58	11,17	supprimé	1805,13
12	4 ans	482	2372,78	263,38	0,00	214,48	11,66	supprimé	1883,27
13		508	2500,77	277,59	0,00	226,04	12,29	supprimé	1984,86
AIDES-SOIGNANTS DE CLASSE NORMALE et AUXILIAIRES DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE									
Échelons	Durée	Indices	Salaires	CNRACL	(1) Indemnité	(2) CSG	RDS	(3)Contribution	Salaire
	UNIQUE	Majorés	Brut	11,10%	Différ.	9,20%	0,50%	Solidar. 1 %	NET
1	1 a 6 m	373	1836,20	203,82	0,00	165,97	9,02	supprimé	1457,39
2	2 ans	375	1846,04	204,91	0,00	166,86	9,07	supprimé	1465,20
3	2 ans	377	1855,89	206,00	0,00	167,75	9,12	supprimé	1473,01
4	2 ans	388	1910,04	212,01	0,00	172,65	9,38	supprimé	1515,99
5	2 ans	401	1974,03	219,12	0,00	176,43	9,70	supprimé	1566,79
6	2a 6m	414	2038,03	226,22	0,00	184,22	10,01	supprimé	1617,58
7	3 ans	429	2111,87	234,42	0,00	190,89	10,37	supprimé	1676,19
8	3 ans	444	2185,71	242,61	0,00	197,57	10,74	supprimé	1734,80
9	3 ans	460	2264,48	251,36	0,00	204,69	11,12	supprimé	1797,31
10	4 ans	485	2387,55	265,02	0,00	215,81	11,73	supprimé	1894,99
11		517	2545,08	282,50	0,00	230,05	12,50	supprimé	2020,02
DEUXIEME GRADE B2									
<i>Animateur Pal 2cl, Assistant de Conservation du Pat et des Bibl Pal 2cl, Assistant d'Enseignement Artistique Pal 2cl, Chef de Service de Police Pal 2cl, Educ APS Pal 2cl, Lieutenant de SP professionnels de 1ère cl, Moniteur Éducateur et intervenants familial pal, Rédacteur Pal 2cl, Technicien Pal 2cl.</i>									
Échelons	Durée	Indices	Salaires	CNRACL	(1) Indemnité	(2) CSG	RDS	(3)Contribution	Salaire
	UNIQUE	Majorés	Brut	11,10%	Différ.	9,20%	0,50%	Solidar. 1 %	NET
1	1 ans	376	1850,97	205,46	0,00	167,31	9,09	supprimé	1469,11
2	1 ans	377	1855,89	206,00	0,00	167,75	9,12	supprimé	1473,01
3	2 ans	384	1890,35	209,83	0,00	170,87	9,29	supprimé	1500,36
4	2 ans	395	1944,50	215,84	0,00	175,76	9,55	supprimé	1543,34
5	2 ans	406	1998,65	221,85	0,00	180,66	9,82	supprimé	1586,32
6	2 ans	421	2072,49	230,05	0,00	187,33	10,18	supprimé	1644,93
7	3 ans	441	2170,95	240,98	0,00	196,23	10,66	supprimé	1723,07
8	3 ans	457	2249,71	249,72	0,00	203,35	11,05	supprimé	1785,59
9	3 ans	466	2294,02	254,64	0,00	207,36	11,27	supprimé	1820,75
10	3 ans	485	2387,55	265,02	0,00	215,81	11,73	supprimé	1894,99
11	4 ans	509	2505,70	278,13	0,00	226,49	12,31	supprimé	1988,76
12		539	2653,38	294,53	0,00	239,84	13,03	supprimé	2105,98
AIDES-SOIGNANTS DE CLASSE SUPERIEURE et AUXILIAIRES DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE									
Échelons	Durée	Indices	Salaires	CNRACL	(1) Indemnité	(2) CSG	RDS	(3)Contribution	Salaire
	UNIQUE	Majorés	Brut	11,10%	Différ.	9,20%	0,50%	Solidar. 1 %	NET
1	1a 6m	387	1905,12	211,47	0,00	172,20	9,36	supprimé	1512,09
2	2 ans	399	1964,19	218,03	0,00	177,54	9,65	supprimé	1558,97
3	2 ans	411	2023,26	224,58	0,00	182,88	9,94	supprimé	1605,86
4	2 ans	424	2087,26	231,89	0,00	188,67	10,25	supprimé	1656,65
5	2 ans	442	2175,87	241,52	0,00	196,68	10,69	supprimé	1726,98
6	2a 6m	460	2264,48	251,36	0,00	204,69	11,12	supprimé	1797,31

7	3 ans	486	2392,47	265,56	0,00	216,26	11,75	supprimé	1898,90
8	3 ans	499	2456,47	272,67	0,00	222,04	12,07	supprimé	1949,69
9	3 ans	519	2554,92	283,60	0,00	230,94	12,55	supprimé	2027,84
10	4 ans	539	2653,38	294,53	0,00	239,84	13,03	supprimé	2105,98
11		560	2756,76	306,00	0,00	249,18	13,54	supprimé	2188,03

TROISIEME GRADE B3

Échelons	Durée	Indices	Salaires	CNRACL	(1) Indemnité	(2) CSG	RDS	(3)Contribution	Salaire
	UNIQUE	Majorés	Brut	11,10%	Différ.	9,20%	0,50%	Solidar. 1 %	NET
1	1 an	397	1954,34	216,93	0,00	176,65	9,60	supprimé	1551,16
2	2 ans	409	2013,42	223,49	0,00	181,99	9,89	supprimé	1598,04
3	2 ans	424	2087,26	231,69	0,00	188,67	10,25	supprimé	1656,65
4	2 ans	446	2195,56	243,71	0,00	198,46	10,79	supprimé	1742,61
5	2 ans	470	2313,71	256,82	0,00	209,14	11,37	supprimé	1836,38
6	3 ans	489	2407,24	267,20	0,00	217,59	11,83	supprimé	1910,62
7	3 ans	513	2525,39	280,32	0,00	228,27	12,41	supprimé	2004,39
8	3 ans	539	2653,38	294,53	0,00	239,84	13,03	supprimé	2105,98
9	3 ans	556	2737,07	303,81	0,00	247,40	13,45	supprimé	2172,40
10	3 ans	574	2825,68	313,65	0,00	255,41	13,88	supprimé	2242,73
11		592	2914,29	323,49	0,00	263,42	14,32	supprimé	2313,06

CES ENFANTS QUI NE VERRONT PAS LA MER CET ÉTÉ...



Info :

Les grilles indiciaires de la Catégorie A sont disponibles sur simple demande auprès du syndicat.

Journal financé par les syndiqué.es CGT de Brest Métropole

Directeur de la publication

Seb Autret

Rédacteur en chef

Rom Leduc

Syndicat CGT Brest Métropole

Hôtel de Métropole

24, rue Coat Ar Gueven

CS 138226

29238 Brest Cedex 2

02 98 33 52 51 / 06 65 79 91 92

cgt@brest-metropole.fr



Jean - Louis LE GUEN (1956 - 2024)

Jean-Louis, tu as travaillé à la Flux en tant qu'électricien de bord avant de rejoindre la CUB en 1982 à la signalisation routière.

Tu étais déjà syndiqué à la CGT donc pour toi, c'était une évidence de rejoindre les camarades CGT de la CUB et tu t'es donc investi au syndicat en rentrant à la Commission Exécutive, puis en tant que délégué du personnel.

Tu deviendras le secrétaire général du syndicat en 1982 succédant à Gilles PETIT.

Par ta bonne humeur et toujours à l'écoute des camarades, tu as su fédérer au sein du syndicat, et renforcé le nombre de syndiqués tant à la CUB qu'au niveau départemental « oui car tu étais à la tête de l'USD également ».

Tu étais le pionnier de tous les combats sociaux sur Brest ! Combat le plus marquant fut pour toi en 1987 : contre la privatisation du service des eaux !

On n'oubliera pas ton sens de l'organisation des piquets de grève, un château d'eau fut même érigé place de la liberté « une première dans l'histoire Brestoïse ».

Ton point fort était aussi de défendre les agents autant pour les passages de grade que pour leur défense aux conseils de discipline et en commissions de réforme : « son bureau débordait de dossiers ! »

En 2017 : l'heure de la retraite a sonné pour toi mais pas pour le militant que tu étais ! et oui tu aimais dire : « passez à mon bureau ! au port de commerce ! »

De la part de tous les camarades du syndicat, nous t'adressons un dernier :

« kenavo fraternel camarade et bon vent à toi ! »



Palabres « serrées » entre M. Lombard et des délégués syndicaux.

